

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" mention "rugby à XV"

RNCP36249 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15429
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 26 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFM-MANAGEMENT	80986085100025	Former et organiser l'évaluation
ARFASSEC CENTRE FORMASAT CFA SPORT ANIMATION TOURISME	40875084200044	Former et organiser l'évaluation
ASS DEVELOP PROFES SPORTIFS LA GAUTHIERE	45150291800019	Former et organiser l'évaluation
ASS JEUNES SPORTIFS REGION ILE DE FRANCE	39840928400021	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
ASS REG FORMATION METIER SPORT TOURISME	41430913800058	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS	43961207800030	Former et organiser l'évaluation
CFA DU GERS	13002793100190	Former et organiser l'évaluation
CMA DES HAUTES-PYRENEES	13002793100208	Former et organiser l'évaluation
CONTACT D PRO	51758172400039	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement en rugby à XV nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "rugby à XV" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités visées sont:

Participation au fonctionnement de la structure

Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du rugby à XV

Conduite des actions d'éveil, d'initiation, de découverte d'apprentissage, du rugby à XV

Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances de rugby à XV

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont:

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV ;
- mobiliser les techniques de la mention rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs d'activités couvrent le développement des clubs de rugby qui doit être associée à la prise en compte de l'élargissement des offres de pratique et des profils de pratiquant(e). En ce qui concerne les évolutions des clubs, leur mutation pourrait déboucher sur l'émergence du « rugby social club », c'est-à-dire un club qui ne serait plus seulement axé sur le développement de la pratique compétitive traditionnelle, mais vers un projet de développement d'autres pratiques vers d'autres publics. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'éducateurs sportifs qui associent des compétences leur permettant d'encadrer l'offre traditionnelle de pratiques pour de jeunes joueurs et la nouvelle offre de pratique « loisir – santé – bien-être » vers une gamme très large de publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles aux titulaires du BPJEPS rugby à XV correspondent à des emplois à temps plein ou à temps partiel dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives ou des collectivités territoriales, en tant qu'éducateur sportif ».

Cependant, l'emploi est majoritairement recensé au sein du secteur fédéral et notamment d'associations sportives, auprès de groupes de compétiteurs.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en rugby à XV est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;

b) Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée, ou

Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations sus mentionnées

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Composition du jury:

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 376 €
--------------------------------	---------

Selon la branche	7 967 € – 8 784 €
Prise en charge	Branches concernées
8 376 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 784 €	CPNEF Sport
7 967 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2026
Date de dernière délivrance possible	01/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP22352

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41750

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36249/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2025 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	15
Parcours menés à terme	13
Taux d'achèvement	87 %
Période	08/2022 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	92 831 €
Coût moyen par dossier	5 802 €
Durée moyenne	992 h
Période	07/2022 – 07/2026
France compétences	50 %
France Travail	20 %
État	13 %
Reste à charge titulaire	6 %
Régions	5 %
OPCO	5 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.